



Liste des délibérations Conseil municipal du Vendredi 25 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 21 septembre 2026, les membres composant le conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 25 septembre 2026 à 18 heures sous la présidence M. Lionel GUILLOT, le Maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le maire

Mme BARADUC Gaëlle [arrivée à 18h10], M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire [arrivée à 18h20], M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne [arrivée à 18h10], M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle [arrivée à 18h23], M. RUDELLE Dorian.

Excusé : /

Absent : /

M. FAIDIT Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2026-09-001 examinée le 25/09/2026 – Fiscalité : institution de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).**

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'institution de la TVLH au 01/01/2027. Cela fait suite à la disparition de la taxe d'habitation sur les logements vacants au 31/12/2026.

- **Délibération n° 2026-09-002 examinée le 25/09/2026 – Budget : actualisation des coûts de scolarisation.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs actualisés du coût de scolarisation par enfant pour une année.

Enfant de maternelle : 1 485€ / Enfant d'élémentaire : 557€.

Ces montants correspondent à ce qui devra être versé par une commune de résidence d'un enfant à Loubeyrat si son l'enfant est scolarisé dans notre école par régime dérogatoire.

- **Délibération n° 2026-09-003 examinée le 25/09/2026 – Budget : changement de logiciel au secrétariat.**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition d'un nouveau logiciel comptable, état-civil, paie, administration générale pour un montant de 5 716,80 euros annuel TTC. A ce montant, s'ajoutent 1 775 euros TTC pour la mise en place du logiciel et pour la formation des agents.

- **Délibération n° 2026-09-004 examinée le 25/09/2026 – Budget : aide à l'installation d'une activité économique dans des locaux communaux.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place d'une aide à l'installation d'une assistante périnatale dans un local communal. Cette aide correspond à 3 mois de loyers.

- **Délibération n° 2026-09-005 examinée le 25/09/2026 – Budget : demande de subvention au titre du dispositif été 2026 EDF.**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif été 2026 EDF pour l'installation de 10 ventilateurs de plafond à l'école. Deux autres ventilateurs seront financés par la commune pour que chaque classe en soit équipée.

- **Délibération n° 2026-09-006 examinée le 25/09/2026 – Budget : validation d’une étude technique pour plans d’eau et mares.**

Le conseil municipal valide à l’unanimité un devis pour la réalisation d’une étude technique pour les mares et plans d’eau communaux pour un montant de 2 244 euros TTC.

- **Délibération n° 2026-09-007 examinée le 25/09/2026 – Budget : hébergement du site internet.**

Le conseil municipal valide à l’unanimité le passage de l’hébergement du site internet sur Intramuros pour un montant de 648 euros TTC par an.

- **Délibération n° 2026-09-008 examinée le 25/09/2026 – Budget : demande de subventions pour l’installation d’un système de vidéoprotection.**

A l’unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs pour l’installation d’un système de vidéoprotection sur la commune. Cette demande ne vaut pas validation de l’installation. La décision d’équiper la commune sera prise ultérieurement par le conseil municipal après discussion en commission communale.

- **Délibération n° 2026-09-009 examinée le 25/09/2026 – Elections : création d’un bureau de vote.**

En France, un bureau de vote comptant 1 200 inscrits dépasse le seuil recommandé. A Loubeyrat, il y a actuellement 1157 inscrits sur les listes électorales. Afin d’anticiper les prochaines échéances électorales, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de la création d’un second bureau de vote. Les deux bureaux de vote seront situés au gymnase du groupe scolaire, 3 Route du Stade – 63410 Loubeyrat.

- **Délibération n° 2026-09-010 examinée le 25/09/2026 – Signature d’une convention avec le SDIS pour un agent communal sapeur-pompier volontaire.**

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention avec le SDIS 63 pour permettre à un agent communal d’accomplir des missions de sapeur-pompier volontaire.

- **Délibération n° 2026-09-011 examinée le 25/09/2026 – Foncier : vente de terrains communaux.**

Le conseil municipal a mis en vente 4 terrains communaux situés aux Palennes. Après étude des offres réceptionnées, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de valider les ventes suivantes :

- Parcelle cadastrée YD 233 (702m²) : attribution à M et Mme MAYERAU pour un montant de 30 888 euros. Projet : développement de leur activité de kinésithérapeutes.
- Parcelle cadastrée YD 236 (823m²) : attribution à Mme LANIRAY pour un montant de 37 000 euros. Projet : construction d’une maison d’habitation.

- **Délibération n° 2026-09-012 examinée le 25/09/2026 – Commissions communales : commission EPATAU.**

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte l’ajout de M. Christophe DUMAS parmi les membres de la commission EPATAU.

- **Délibération n° 2026-09-013 examinée le 25/09/2026 – Commissions communales : création de la commission Programme d’Aménagement Durable (PAD).**

Le conseil municipal, à l’unanimité, crée la commission communale PAD qui requiert un travail spécifique et ne traitera que des aménagements identifiés dans les fiches actions du PAD élaboré en 2025.

La composition de la commission est la suivante : Lionel GUILLOT (Président), Marianne EYDIEUX, Grégory CORSO, Christophe DUMAS, Anne-Clotilde LE BLANC, Claire BONNARD-MAZZOLINI, Dorian RUDELLE, Laurent BERTHELOT.